

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 3

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) l'attribution à la classe 60 h du personnel forestier de gestion et de surveillance;

que ces deux allègements représentent le maximum des concessions dont il puisse prendre la responsabilité.

9° Pour les raisons ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé de *ne pas admettre* vos deux demandes.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil d'administration de l'office fédéral
de l'assurance-accident:

Le président: *Usteri*. Le secrétaire: nom illisible.

En portant à la connaissance des membres de la Société forestière suisse la réponse donnée par le Conseil d'administration de l'office fédéral de l'assurance-accident à notre requête relative à l'assurance du personnel et des ouvriers forestiers, nous prions nos collègues de bien vouloir communiquer, le plus tôt possible, au Comité permanent (Président: M. E. Muret à Lausanne) les expériences et constatations faites en ce qui concerne la mise en vigueur et l'application de cette assurance, ainsi que ses conséquences sociales, économiques et financières sur la gestion des forêts publiques.

COMMUNICATIONS.

Le gui sur le noyer noir (*Juglans nigra*).

(Avec illustration.)

Des publications récentes de Coaz et von Tubeuf nous renseignent sur l'habitat du gui et la fréquence de ce parasite sur nos essences forestières.

Le gui manque complètement sur quelques essences, l'arolle, par exemple, qui croît au-dessus de l'altitude maxima à laquelle on le rencontre. Parmi les essences que l'on trouve communément dans son aire de dispersion, mais qui en sont indemnes, il faut citer le noyer commun. Par contre, on l'a observé sur le noyer noir (*Juglans nigra*); M. Moreillon en a cité un exemple à Winterthour en 1891.

Notre gravure montre un noyer noir, dans un parc du village de Champagne (Vaud), lequel porte quatre touffes bien vivantes de gui. Des onze pieds du noyer commun croissant dans le même parc, aucun n'est contaminé. Il semble donc bien que celui-ci est mieux préservé contre les attaques du gui que son congénère d'Amérique. On en ignore la raison.

Ce spécimen du noyer noir a, au reste, des dimensions remarquables. Son diamètre, à hauteur de poitrine, est de 46 cm., la hauteur totale de 13 mètres et son âge de 45 ans. Les noyers indigènes qui ont été plantés au même moment sont de dimensions très notablement inférieures: 22 cm. de diamètre et 7 m. de hauteur.

(Extrait d'un article de M. E. Hess à la *Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen*, 1920.)

Congrès de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort.

C'est après quatre années d'interruption que notre sœur franc-comtoise convoqua ses membres, pour la première fois, en terre alsacienne. On peut penser avec quelle impatience nos collègues français attendaient ce congrès qui devait permettre à ses participants de reprendre enfin contact.

Malheureusement, une fâcheuse circonstance — qu'il serait bien facile à l'avenir d'éviter par une simple entente préalable entre les présidents de nos deux associations — fit coïncider la réunion franc-comtoise avec celle de la Société forestière suisse. C'est cette raison qui donna au seul soussigné l'honneur de recueillir, le 3 août, au banquet de Strasbourg, l'hommage de gratitude et d'attachement de M. Lafosse, directeur général des forêts et de l'agriculture d'Alsace-Lorraine, et de M. Bouvet, président de la Société. En termes émouvants, ces orateurs exprimèrent à la Suisse leur reconnaissance pour l'œuvre de la Croix-Rouge, l'accueil aux prisonniers de guerre et aux populations évacuées de la France dévastée. Un tribut d'admiration et de respect fut rendu aux morts, membres de la Société, tombés pour la libération de leur pays.

Les questions administratives furent rapidement passées en revue et l'on décida, en particulier, de visiter en 1920 la région de Vesoul où d'importantes conversions de taillis composés en futaies sont en cours d'exécution.

Aucune étude technique ne fut présentée à la dite séance et l'on se sépara après le banquet pour visiter la ville de Strasbourg.

Les trois journées qui suivirent furent consacrées à des excursions fort bien organisées et cela non sans mérite en raison de la difficulté des transports, du logement et de l'alimentation.

Les participants à cette réunion étaient fort curieux de constater les résultats de la gestion prussienne en matière de culture forestière, aussi nous attacherons-nous plus particulièrement dans ce compte-rendu à étudier la forêt de Haguenau qui est, après le Hardt, la plus importante dans les deux provinces reconquises.

Le 4 août à 8 h. du matin, une longue file de voitures emmènent cent-vingt congressistes à travers les rues de la petite ville de Haguenau. A l'orée de la forêt, tout le monde fait cercle et pendant une heure, le nouveau maître de la forêt, M. Noël, inspecteur des eaux et forêts nous décrit de façon magistrale son nouveau domaine. Ce sylviculteur distingué — pourquoi ne le rappellerions-nous pas ici — a fait preuve pendant la guerre des plus brillantes qualités de chef, alors qu'il commandait un bataillon d'infanterie.

Essayons de suivre cet exposé si documenté et d'en donner un résumé succinct à nos lecteurs; nous sommes persuadé que la forêt de Haguenau constitue un exemple typique des méthodes culturales actuelles allemandes en plaine. Cela a été pour nous d'un intérêt palpitant d'entendre les sylviculteurs français approuver ou critiquer les procédés germaniques.

A la suite de ce „cicerone“ si documenté, pénétrons dans la sylve immense, et cherchons à en fixer ici les caractéristiques, laissant de côté le chapitre historique que nous n'avons pas la place de développer.

La forêt de Haguenau, indivise entre l'Etat et la ville du même nom, couvre une superficie de 13.699 ha.; elle occupe le cinquième rang des forêts domaniales de France. Un complément de 18.750 ha. de bois communaux l'encercle. Durant l'occupation allemande, 950 ha. ont été défrichés par l'autorité militaire. L'altitude moyenne est de 140 m. au-dessus de la mer. Le sol, qui repose sur le diluvium du Rhin, est sablonneux par places, alternant avec l'argile et le gravier, et cela sur des surfaces relativement réduites. Il résulte de cette variété des peuplements homogènes peu étendus et de constitution peu uniforme.

Le climat est d'une façon générale humide, d'où une influence fâcheuse sur la germination des graines. Les gélivures sont abondantes; les bris de neige surtout causent des dégâts énormes dans des perchis trop serrés. Les précipitations annuelles atteignent 890 mm.

Le chêne — rouvre et pédonculé — régnait autrefois en maître à Haguenau; à partir de la fin du 18^e siècle, il a été en régression. Le hêtre abondait et végétait sur les croupes graveleuses, actuellement envahies par le pin sylvestre dont les cultures occupent aujourd'hui la plus grande partie des surfaces. On a observé des glandées partielles tous les sept ans.

Le pin occupe le 50 % de la surface, le chêne le 30 %, le charme le 8 % et les feuillus divers le 12 %.

L'introduction de l'épicéa a été l'œuvre des forestiers allemands qui ont créé à l'aide de cette essence des refuges à gibier; la résultante en a été la production des perches à houblon. Mais, comme on devait s'y attendre, dans une situation aussi basse, cette culture a été une déception.

On a tenté avec plus de succès la plantation du sapin blanc dans les pineraies âgées; le pin Weymouth et le noyer noir ont donné pleine satisfaction.

* * *

En ce qui concerne l'aménagement, c'est l'illustre Nanquette qui, le premier, en 1845, soumit cette belle forêt à un aménagement méthodique. En 1874, sous la domination allemande, un aménagement fut instauré sur des bases tout à fait différentes. La forêt fut divisée en 547 parcelles avec sous-parcelles et régime de la futaie admis sur toute l'étendue. Chose curieuse, chacune de ces parcelles avait environ 25 ha., sans considération des différences de peuplement.

La révolution fut fixée à 160 ans pour le chêne, pour le pin à 70-80 ans, et à 80 ans pour l'épicéa et les autres feuillus. Les comptages furent effectués à partir de 8 cm. de diamètre et la possibilité totale arrêtée à 50.872 m³.

L'application du dit aménagement schématique eut pour conséquence une extension considérable des pineraies et des travaux de cultures, inconnus du temps de l'administration française.

Les éclaircies devaient être pratiquées tous les dix ans dans le même peuplement, mais nous avons pu constater, lors de notre visite de la forêt, que cette opération avait été négligée dans nombre de gaulis aux arbres en fuseau, sans cime suffisante et décimés par la neige.

La régénération naturelle fut de règle pour le chêne et, d'une façon générale, il faut reconnaître qu'elle a donné de bons résultats.

Si nous envisageons le pin, la forêt de Haguenau a été soumise aux pratiques en faveur au nord du Rhin, pratiques qui nous étonnèrent moins que les participants au congrès de Strasbourg. En effet, la régénération artificielle de cette essence fut la règle, malgré des garanties réelles d'un rajeunissement naturel qu'on constate un peu dans toutes les vieilles pineraies de Haguenau. Les Allemands ne reculèrent devant aucun sacrifice pour constituer rapidement et automatiquement des gaulis issus de semis ou de plantations. Ces dernières étaient parfois effectuées sur le pied de 20 000 plants à l'ha., entraînant une dépense de fr. 700!

Le manque de résine, pendant la guerre, força l'administration à soumettre certains peuplements âgés au gemmage, opération rendue nécessaire en Alsace pendant la crise économique, mais dont les résultats financiers ne peuvent encourager sa perpétuation.

Nous ne pouvons nous étendre ici plus longtemps sur la question de l'aménagement que nous n'avons fait qu'esquisser. Bornons-nous à signaler encore ci-dessous quelques caractéristiques de l'exploitation.

* * *

La surveillance et la gestion de la forêt étaient confiées par les Allemands à deux agents et trente-deux préposés. Les Français ont maintenu cette organisation avec deux cantonnements et vingt-cinq triages de 685 h. chacun. Pour le moment et par suite de la réduction forcée du nombre des agents, l'inspecteur d'Haguenau assure la direction des deux cantonnements. Cette tâche n'est pas une sinécure, surtout à un moment où la demande de bois de service et de feu est intense et où l'on vend les produits façonnés.

Pendant les excursions du Congrès de Strasbourg, nous avons été vivement intéressé par les discussions auxquelles nous avons assisté sur cette question si importante de la méthode de vente du bois. On sait que nos voisins de l'ouest vendent, dans la règle, le bois sur pied; ce n'est que très exceptionnellement que, soit l'administration, soit les particuliers se donnent la peine de diriger l'exploitation et de mettre en vente, d'une part les sciages et, de l'autre, les chauffages.

D'une façon générale, l'opinion qui prévaut au sein de la Société de F. C. et B. est que l'Etat ne doit pas être marchand détaillant. Il appartient au commerce des bois de sélectionner et de débiter les produits. Le personnel forestier a donc surtout une tâche policière en France, alors qu'en Allemagne et aussi chez nous — jusqu'à un certain point — le personnel est chargé de l'abatage, du débitage, du classement et souvent aussi du voiturage des bois hors des coupes.

Avec beaucoup de bon sens, l'administration forestière de l'Alsace

et de la Lorraine, en prenant possession des forêts reconquises a continué les usages locaux, en particulier en ce qui concerne la vente des produits. On n'a pas voulu bouleverser le négoce des bois et on a bien fait, surtout à un moment où les grumes de chêne, par exemple, judiciairement triées, se vendent à Haguenau fr. 335 le m³ en forêt!

Les lecteurs de ce périodique savent combien chez nous la vente après façonnage — si elle procure un surplus de travail considérable à l'administration — produit des résultats financiers bien plus appréciables que la vente sur pied. Cette dernière ne peut se justifier que dans certains cas spéciaux en raison de la topographie des lieux, du climat et d'exigences locales qui demeurent toujours des exceptions.

Ce que nos camarades français comptent réformer en Alsace, c'est tout le côté cultural. En effet, il n'est pas dans leur tradition et dans l'enseignement de Nancy de donner la première place, en matière de régénération, à la plantation ou au semis sur coupe, mais bien d'orienter la conduite des massifs vers la production et l'épanouissement du semis naturel.

Leur premier souci sera de marteler eux-mêmes les coupes; chose inouïe, cette opération, que nous considérons chez nous comme la tâche principale de l'agent, était abandonnée par les forestiers allemands, non pas même aux gardes, mais au chef bûcheron qui ne recevait des directives que lorsqu'il s'agissait de faire une coupe dans tel ou tel peuplement. Il est vrai de dire que, dans certaines forêts, les préoccupations et recettes cynégétiques avaient pris une telle importance, que le personnel forestier supérieur trouvait plus de passion et d'intérêt à lui donner le meilleur de son temps. On nous a cité tel cantonnement d'Alsace où le bénéfice de la vente du gibier doublait au moins le traitement de l'„Oberförster“! A Haguenau, la chasse ne rapportait avant la guerre que fr. 1 l'ha.

Le revenu net total de la forêt était avant 1874 de fr. 45 par ha.; de 1912 à 1914 de fr. 57 en moyenne, enfin, de 1915 à 1918 il a atteint fr. 120.

Notons enfin un détail typique concernant les produits accessoires de ce vaste domaine. Il s'agit de ce qu'on appelle chez nous „les petits fruits“. On a constaté que chaque année, 1900 à 2000 personnes pénétraient dans la forêt pour y cueillir des myrtilles, chacune ramassant une moyenne de dix livres par jour valant fr. 0.20 avant la guerre; pendant cette dernière, ce produit se vendait 1,50 Mark, ce qui représente pour l'ensemble de la forêt 880.000 Marks. A partir de 1919, les myrtilles ont baissé de moitié, mais constituent malgré tout un accessoire de la production forestière d'une réelle valeur, à la faveur du public.

Il sera intéressant de revoir Haguenau après une ou deux décades de régime forestier français et de constater si les nouveaux administrateurs de ce beau massif ont réussi à desserrer à temps les vastes peuplements de perchis de pins actuellement beaucoup trop denses. En tout cas, nous savons qu'ils auront le bon sens de réduire au minimum les

frais de plantations et que leur effort principal consistera à produire des arbres semenciers et à sauver le recrû naturel.

Souhaitons que l'administration des Eaux et Forêts continue en Alsace-Lorraine à livrer les produits façonnés, ce qui ne bouleversera pas le commerce des bois et, en tout cas, produira un rendement net sensiblement supérieur à la vente sur pied; l'expérience en a été faite dans tous pays forestiers, surtout là où la population est dense! Mais le grand avantage qu'on retirera du maintien de ce système, sera de mettre à la disposition des agents un nombreux personnel de bûcherons et d'ouvriers forestiers capables, en dehors des périodes de coupes, d'assurer tous les travaux cultureux inhérents à une gestion intensive dans les futaies. Les dégagements et les éclaircies entrepris à temps sont les plus importants facteurs d'un accroissement normal et l'on sait que les forêts négligées sous ce rapport-là sont fatalement destinées à voir l'allure de cet accroissement fléchir.

* * *

Nous ne pouvons suivre dans cette chronique les pérégrinations de la Société de F. C. et B. dans les autres forêts du pays alsacien, notamment à Haslach et au Hoh-Königsburg. Nous formons le vœu que les forestiers suisses nouent des relations avec nos camarades d'Alsace et qu'ils aillent visiter ce beau pays qui a tant d'analogies ethniques, géographiques, économiques et forestières avec la Suisse; nous savons qu'ils y trouveront un accueil cordial.

Janvier 1920.

A. Barbey.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. L'Ecole polytechnique fédérale a décerné à notre collaborateur M. *Auguste Barbey*, expert forestier à Lausanne, le titre de *docteur honoraire ès sciences naturelles*, en reconnaissance de ses beaux travaux dans le domaine de l'entomologie forestière. La remise de cette distinction, par le principal de l'Ecole forestière, a eu lieu à l'assemblée générale du 21 février de la Société vaudoise des forestiers.

Le délégué de l'Ecole polytechnique fédérale s'est adressé en ces termes à notre distingué collaborateur:

„Notre République ne dispose pas de décorations ou d'autres hochets officiels pour récompenser les mérites de ceux de ses enfants qui se sont distingués dans le domaine scientifique. Cependant, elle n'est pas dépourvue de tout moyen quand elle désire témoigner sa reconnaissance. Ainsi, notre Ecole polytechnique confère exceptionnellement le titre de docteur honoraire. Elle le décerne à ceux qui, dans la recherche scientifique désintéressée, ont élargi le cercle de nos connaissances. Elle a distingué parmi nos forestiers vaudois un de ces modestes savants, et croit s'honorer en lui accordant sa plus haute récompense. Et si notre Ecole a choisi l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers pour cette cérémonie, veuillez y voir, Messieurs, une preuve de la haute